

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

CONSEILLERS EN EXERCICE : 11 – PRESENTS : 11 – VOTANTS 11

L'An deux mille vingt-six le 20 mars 2026 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de LES BILLANGES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Daniel MACQ, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Présents : 11 – Votants : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Présents : : Mr Franck DENTRESSANGLE, Mr Daniel Macq, Mme Marianne DELARIVIERE, Mr David MONIER, Mme Marion BISLEAU, Mme Alexandra LATHIERE, Mme Marine THIBAUD, Mr. Arthur BERNARD, Mr François LEBLOND, Mme Manon PAILLOUT, Mr Thomas ABONNEAU

Secrétaire de séance : Mme Manon PAILLOUT

OBJET : Election du Maire Délibération 2026-01

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Deux assesseurs sont nommés : Mme Marion BISLEAU –Mr Thomas ABONNEAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- **1^{er} tour de scrutin** :
 - Nombre de bulletin : 11
 - Bulletins blancs : 0
 - Bulletins nuls : 0
 - Nombre de suffrages exprimé : 11
 - Majorité absolue : 11

Mr Franck DENTRESSANGLE ayant obtenu la majorité absolue est élu Maire

Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver la séance du 12 décembre 2025.

Mr Le Maire demande aux membres de l'assemblée l'autorisation de rajouter une délibération concernant le SIVOM sur l'ordre du jour.

Mr le Maire donne lecture de la charte des élus et remet un exemplaire aux membres du Conseil Municipal

Mr le Maire informe l'assemblée que les prochaines délibérations seront votées à main levée

OBJET : Détermination du Nombre D'Adjoints
Délibération 2026-02

Mr le Maire informe son Conseil Municipal qu'il faut déterminer le nombre d'Adjoint et soumet le nombre de trois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de Mr le Maire
- **VOTE** le nombre de trois Adjoints

OBJET : Elections des Adjoints
Délibération 2026-03

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1 ;

Vu la délibération 2026-002 du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints à trois ;

Mr le Maire rappelle que l'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que l'élection du Maire. Les Adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1er Adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote

- **Election du 1^{er} Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 11

Mr Daniel MACQ ayant obtenu la majorité absolue est élu 1^{er} Adjoint

Election du 2^{ème} Adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 11

Mme Marianne DELARIVIERE ayant obtenu la majorité absolue est élue 2^{ème} Adjoint

- **Election du 3^{ème} Adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 11

Mr David MONIER ayant obtenu la majorité absolue est élu 3^{ème} Adjoint

OBJET : Indemnités du Maire et Des Adjoints
Délibération 2026-04

Le Conseil Municipal, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, et étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjoints comme suit :
- *Indemnité du Maire : 28.10 % de l'indice de l'IB 1027 soit montant brut de 1 155.06 €*
- *Indemnité du 1^{er} Adjoint : 10.89 % de l'indice l'IB 1027 soit montant brut 447.64 €*
- *Indemnité du 2^{ème} Adjoint : 10.89 % de l'indice l'IB 1027 soit montant brut 447.64 €*
- *Indemnité du 3^{ème} Adjoint : 10.89 % de l'indice l'IB 1027 soit montant brut 447.64 €*

OBJET : Commissions Municipales
Délibération 2026-05

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 lequel permet au Conseil Municipal de constituer par délibération, des commissions composées exclusivement de Conseillers Municipaux ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

CONSIDERANT que ces commissions ne prennent aucune décision mais émettent des avis à caractère purement consultatif ;

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose de constituer 7 commissions municipales, à savoir :

- **BUDGET ET FINANCES**
- **VOIERIE, TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES**
- **URBANISME**
- **ENVIRONNEMENT ET BIEN ETRE ANIMAL**
- **PATRIMOINE, ART ET CULTURE**
- **VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION**
- **AFFAIRES SOCIALES**

Après délibération, les propositions sont adoptées à l'unanimité

CONSIDERANT la nécessité de désigner les membres des commissions communales dont le Maire est Président de droit ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider de procéder à un vote à main levée ;

CONSIDERANT que les conseillers municipaux ont manifesté leur volonté de participer aux commissions communales comme suit : Compositions des commissions communales et leurs missions :

COMMISSIONS	MISSIONS	VICE PRESIDENT	MEMBRES
BUDGET ET FINANCES	Prévisions – Emprunts – Appel d’offres- Recherche de financements Examen des subventions aux associations	David MONIER	Manon PAILLOUT Thomas ABONNEAU
VOIERIE, TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES	Entretien Bâtiments, routes et chemins Sécurité et éclairage public Aménagements des espaces verts	Daniel MACQ	David MONIER Arthur BERNARD François LEBLOND Thomas ABONNEAU
URBANISME	PLU (Plan Local d’Urbanisme) pour avis sur permis de construire et déclarations de travaux Réseaux Cimetière	David MONIER	Daniel MACQ Marianne DELARIVIERE François LEBLOND Manon PAILLOUT
ENVIRONNEMENT ET BIEN ETRE ANIMAL	Gestion de la forêt communale, de la faune sauvage et de animaux errants Surveillance des pollutions et décharges sauvages Sécurité incendies et feux de forêt Information, cohabitation et signalement Relations avec l’ACCA	Thomas ABONNEAU	Daniel MACQ Arthur BERNARD Marion BISLEAU François LEBLOND
PATRIMOINE, ART ET CULTURE	Inventaire, mise en valeur, sauvegarde et restauration du patrimoine local Création d’évènements (expositions, concerts, spectacles, projections...)	François LEBLOND	Daniel MACQ Marianne DELARIVIERE
VIE ASSOCIATIVE ET COMMUNICATION	Liens avec et entre les associations Soutien aux manifestations locales, culturelles et sportives Gestion de la salle des fêtes (Clefs, états des lieux, réservations et tarifs) Prises de vues et gestion facebook , actualisation du site i Publication d’un journal annuel ou biannuel	Marianne DELARIVIERE	Daniel MACQ Marion BISLEAU Alexandra LATHIERE François LEBLOND
AFFAIRES SOCIALES	Lutte contre l’isolement, les violences et les harcèlements. Solidarité, familles, enfance, jeunesse et personnes âgées Relations écoles et parents d’élèves SIVOM	Marine THIBAUD	Marianne DELARIVIERE Alexandra LATHIERE Manon PAILLOUT Thomas ABONNEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- **APPROUVE** la composition des commissions communales ainsi que les missions telles que présentées ci-dessus, pour chacune des Commissions
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

OBJET : Election du Représentant Conseil Communautaire ELAN
Délibération 2026-06

Au vu des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner un représentant au Conseil Communautaire ELAN.

Je vous informe que le représentant est de droit le Maire, et le suppléant le 1^{er} Adjoint

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** Mr le Maire pour représenter la commune de Les Billanges au Conseil Communautaire. ELAN
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **AUTORISE** Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents

OBJET : Election des Représentants au Secteur Territorial Energies du SEHV
Délibération 2026-07

Mr le Maire rappelle à l'assemblée l'entité du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV).

Le SEHV est un syndicat mixte à échelle départementale. Il joue un rôle clé dans l'aménagement du territoire et pour la transition énergétique locale.

Autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité, le SEHV est le garant d'une énergie électrique disponible, de qualité et accessible à tous sur le territoire de sa concession. Il est maître d'ouvrage et maître d'œuvre d'infrastructures d'électricité, d'éclairage public, de mobilité électrique et de télécommunications électroniques.

Engagé depuis 2006 dans la responsabilité énergétique, il anime aujourd'hui l'action des collectivités territoriales pour une transition énergétique coordonnée et réussie à l'échelle de la Haute-Vienne

Le SEHV travaille en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour optimiser l'utilisation des ressources énergétiques, promouvoir les énergies renouvelables, sensibiliser les habitants de la Haute Vienne aux enjeux énergétiques, climatiques et accompagner le changement des modes de vie.

Mr le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SEHV doit procéder au renouvellement de ses représentants.

La commune doit désigner un représentant pour siéger au Secteur Territorial Energies EST du SEHV.

Il est précisé que seuls des représentants titulaires sont à désigner.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.5721-2) ;

Vu l'article 6.2 des statuts du Syndicat Energies Haute-Vienne ;

Considérant la nécessité pour le SEHV de procéder au renouvellement de son représentant pour la commune de Les Billanges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** Mr François LEBLOND pour représenter la commune de Les Billanges au Secteur Territorial Energie du SEHV
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Désignation Délégués Titulaires et Suppléant au Syndicat Intercommunal des Eaux de L'ARDOUR
Délibération 2026-08

Au vu des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner deux Délégués Titulaires et 1 Suppléant au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de L'ARDOUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** en tant que Délégués Titulaires :
 - Mr Daniel MACQ
 - François LEBLOND
- **DESIGNE** en tant que Délégué Suppléant :
 - Mr Franck DENTRESSANGLE

**OBJET : Désignation de Représentants au sein de TITANOBEL
Délibération 2026-09**

Au vu des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner un représentant Titulaire et un Suppléant au sein de la commission de suivi de site relative au dépôt d'explosifs TITANOBEL implanté sur la commune de la Jonchère Saint Maurice.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** en tant que Représentant Titulaire :
 - Mr Daniel MACQ
- **DESIGNE** en tant que Représentant Suppléant :
 - Mme Marianne DELARIVIERE

OBJET : Désignation Délégués Titulaires et Suppléants SIVOM-10

Au vu des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de deux titulaires et 2 suppléants au sein du SIVOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **DESIGNE** en tant que Représentants Titulaires :
 - Alexandra LATHIERE
 - Manon PAILLOUT
- **DESIGNE** en tant que Représentant Suppléants :
 - Marine THIBAUD
 - Thomas ABONNEAU